



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 janvier 2019

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Il est décidé de remanier légèrement le Plan Local d'Urbanisme en y apportant des assouplissements marginaux sans le remettre en cause en totalité et d'engager des démarches pour choisir la meilleure procédure à adopter en fonction de la nature des ajouts ou retraits souhaités.

REVISION DU LOYER DE LA BOUCHERIE

Le conseil municipal, soucieux de maintenir le commerce de proximité sur le territoire communal, décide de faire bénéficier également, Monsieur Arnaud LASSALLE, locataire actuel du local boucherie/charcuterie, situé au 2 bis rue de la Mairie, de la baisse du loyer à 550 € ht votée en novembre dans le cas d'une éventuelle négociation pour une reprise du fonds de commerce.

LOCATION DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS

Depuis octobre 2018, la salle des associations était prêtée gratuitement à Madame PARANS de Sébécourt pour l'essai d'un atelier soin-méditatif. Cette activité pratiquée deux fois par semaine, est bien fréquentée, il est décidé de fixer un prix d'occupation de ce lieu pour cet atelier à 40 € par mois, étant entendu qu'aucune somme ne sera réclamée en cas de non-utilisation du local.

ACHAT D'UNE REMORQUE

Pour les services techniques, il est nécessaire de procéder à l'achat d'une remorque. Celui-ci sera contracté avant le vote du budget primitif 2019 au titre des dépenses nouvelles.

QUESTIONS DIVERSES

Antenne-relais d'Orange : le document légal d'information relatif à l'installation de cette antenne de téléphonie mobile est à disposition du public en mairie et consultable pendant les horaires d'ouverture de celle-ci.

Formation défibrillateur : une session de formation à l'utilisation du défibrillateur, situé dans la salle polyvalente, sera dispensée le mardi 29 janvier 2019 durant une heure trente. 12 personnes peuvent y assister : le personnel communal y est inscrit et les associations y seront conviées.

Formation de Prévention et de Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) : suite au devis accepté en juillet 2018, elle va être mise en place prochainement. Dans un premier temps, 12 personnes maximum peuvent y participer. Le personnel communal y participera et 4 personnes extérieures souhaitent également en bénéficier.

Mares : Les travaux projetés dans le Programme d'Aménagement Groupé et Intégré des Mares (PAGIM) mis en place par la communauté de communes de Conches sur l'ensemble du territoire communautaire, sont maintenant terminés et des fonds resteraient disponibles. Aussi, il sera demandé la possibilité d'inscrire un aménagement de sécurité pour 3 mares : Sainte-Anne, La Maçonnerie, La Noëtte.

Accès voie verte à la Balivière : pour fluidifier les circuits de randonnées, un chemin d'accès a été réalisé près du pont de la Balivière.

Mur de la boulangerie : suite à un coup de vent le 20 décembre 2018, le mur d'enceinte de la propriété de la boulangerie s'est éboulé. L'inspectrice de l'assurance viendra expertiser mardi 22 janvier.

Réduction de la vitesse à Sainte-Anne : les services du département de l'Eure viendront sur place le mercredi 23 pour étudier les équipements à installer pour réduire la vitesse sur ce tronçon.

Effondrements côte de la Ferrière : De nouveaux effondrements de terrains côte de la Ferrière sur des terrains privés ont été signalés. Les propriétaires ont été avertis, les lieux ont été délimités et les accès ont été interdits par arrêté municipal. La Direction Départementale des Territoires et de la Mer se rendra sur place mardi 22 pour un état des lieux et pour préconiser d'autres mesures le cas échéant.

Panneaux : il est demandé de repérer les panneaux endommagés ou absents avant de réunir la commission des chemins.

Très haut-débit : la fibre optique commence à être déployée sur une partie du Fidelaire et les raccordements pourront avoir lieu dans trois mois environ. Une seconde tranche bénéficiera du déploiement vers juillet.

Fait au Fidelaire, le 23 janvier 2019

